**LA SCAPÊCHE ANNONCE L'ARRÊT DE LA PÊCHE EN EAU PROFONDE D'ICI 2025**

**La Scapêche, premier armement français de pêche fraîche, va arrêter d'ici 2025 la pêche en eau profonde, a annoncé ce mardi Agromousquetaires, le pôle agroalimentaire du groupement des Mousquetaires, maison mère d'Intermarché.**

L'armement basé à Lorient (Morbihan), qui a cessé début 2015 de pêcher au-delà de 800 mètres de profondeur, va se "*désengager progressivement du chalutage en eau profonde*", assure Agromousquetaires dans un communiqué.

"*Le consommateur recherche un poisson de qualité à prix compétitif toute l'année, mais il est aussi de plus en plus sensible à une consommation responsable*", indique Didier Duhaupand, président d'Agromousquetaires, dont la filière Mer compte investir 50 millions d'euros dans ce plan "pêche durable 2025".

L'arrêt de la pêche et de la commercialisation des espèces de grands fonds, comme le sabre, le grenadier de roche ou la lingue bleue, "*sera progressif sur cette période, avec l'objectif d'un arrêt complet en 2025*", assure le communiqué.

Pour atteindre cet objectif, la Scapêche compte "*obtenir de nouveaux droits de pêche sur d'autres espèces: lieu noir, églefin, cabillaud, lotte ou encore merlu*", ainsi que "réaliser des investissements dans de nouveaux armements".

Ce plan sera mené en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, assure Agromousquetaires, citant les ONG, l'interprofession, l'administration des pêches, les scientifiques et les institutionnels. Sur le volet social, la totalité des emplois de l'armement seront conservés. La Scapêche emploie 240 marins et une trentaine de personnes à terre.

Avec 23 navires, dont 15 chalutiers, l'armement a débarqué en 2015 près de 15.500 tonnes de poisson pour une valeur de 43,4 millions d'euros à la première vente. Les poissons d'eau profonde ne pesaient plus que 16% en 2015 dans son activité, contre 41% il y a dix ans.

La Scapêche s'était engagée début 2014 à arrêter début 2015 le chalutage au-delà de 800 mètres, une décision saluée par les ONG, qui souhaitent cependant aller au-delà de cette limite en raison de la vulnérabilité des espèces et des milieux océaniques.

La Scapêche est le seul armement en Europe à appliquer cette mesure sans qu'il existe encore de contraintes réglementaires.

La Commission européenne avait proposé en 2013 l'interdiction du chalutage profond, mais celle-ci n'a pas abouti, les eurodéputés s'étant contentés d'encadrer ce type de pêche. Cependant, de nouvelles négociations sur cette question devraient reprendre prochainement à Bruxelles.

En France, l'Assemblée nationale et le Sénat ont tour à tour rejeté ou abandonné en mars des amendements interdisant le chalutage en eau profonde.